



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2026-1546 :

RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION PAR VERSEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 le règlement intitulé « *Règlement autorisant le paiement des droits de mutation par versement* ».

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel-de-Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 14^e jour de juillet 2026.

La greffière,

Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 14^e jour du mois de juillet 2026 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA